

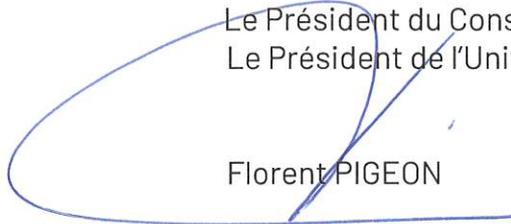
Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2024

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| ACTE ADMINISTRATIF Acte 39/2024 | FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ |
| | Opération de transfert du LBVPAM |

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'Administration adopte le dossier d'expertise de l'opération de transfert du Laboratoire des Biotechnologies Végétales appliquées aux Plantes Aromatiques et Médicinales (LBVPAM) vers le bâtiment H.

A Saint Etienne, le 11 juillet 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0